

1. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Le projet de réouverture aux voyageurs de la liaison Avignon - Sorgues - Carpentras est inscrit au Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007 - 2013 qui vise l'amélioration de l'accessibilité de la région et de ses relations internes.

A ce jour, les axes routiers sont saturés aux abords d'Avignon et de Carpentras. L'extension de l'urbanisation, de plus en plus à l'extérieur des agglomérations, génère des points de congestion aux abords de ces deux villes et de la pollution. Entre Avignon et Carpentras, une liaison par car est assurée par le réseau départemental *TransVaucluse* : la fréquentation est en hausse, mais les temps de parcours sont fortement tributaires des embouteillages.

Le projet de réouverture aux voyageurs de la liaison Avignon - Sorgues - Carpentras est donc lancé pour répondre à des objectifs multiples. Il s'agit à la fois de permettre un report du transport routier vers le ferroviaire pour désengorger l'axe Carpentras - Avignon saturé en heure de pointe par les trajets domicile-travail, mais également de permettre l'accès à la grande vitesse en gare d'Avignon TGV (grâce à la liaison ferroviaire entre les gares d'Avignon-centre et d'Avignon-TGV, actuellement en cours de réalisation).

De plus, le projet comprend le réaménagement et la création de pôles d'échanges multimodaux à Sorgues, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux et Carpentras.

✓ Objectifs commerciaux

Les objectifs commerciaux sont de capter une part significative du trafic routier en proposant une alternative ferroviaire pertinente.

Pour cela, les temps de parcours cibles sont de 30 minutes entre Carpentras et Avignon Centre et 38 minutes entre Carpentras et Avignon TGV, avec une desserte cadencée toutes les 30 minutes en heure de pointe.

✓ Objectifs de desserte

Le projet prévoit la réouverture ou l'adaptation des gares existantes afin de desservir les gares d'Avignon, Sorgues, Entraigues, Monteux et Carpentras.

✓ Objectifs de connexion intermodale

La réouverture de la ligne Avignon - Sorgues - Carpentras permettra des connexions efficaces avec les autres transports en commun.

Le projet de réouverture est notamment en interface avec des projets connexes d'intermodalité menés par les communes et communautés de communes :

- aménagement de la gare de Carpentras pour permettre l'aménagement d'une nouvelle gare routière par la commune de Carpentras,
- aménagement des haltes d'Entraigues et de Monteux pour organiser autour de la gare un réaménagement de la ville avec des dessertes en transport en commun et modes doux,
- projet de tramway du Grand Avignon, qui desservira notamment la gare d'Avignon-centre.

2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne la réouverture aux voyageurs de la liaison ferroviaire Avignon - Sorgues - Carpentras, située dans le département du Vaucluse et composée de deux sections de ligne :

- une section sur la ligne Paris Marseille (PLM) de 10,1 km, à double voie électrifiée, équipée de signalisation automatique. La vitesse sur cette section est de 160 à 200 km/h, selon le type de circulations, non concernée par les travaux,
- une section de ligne entre Sorgues et Carpentras, à voie unique non électrifiée, de 16,5 km sur laquelle seuls des trains fret circulent actuellement, à raison de 2 allers-retours par jour, sous régime de signalisation simplifiée et cantonnement téléphonique. La vitesse actuelle des trains sur cette section de ligne est de 30 km/h.

Les travaux concernent uniquement la section Sorgues - Carpentras ; aucun aménagement n'est prévu sur la section Avignon-Sorgues (ligne PLM), hormis les travaux en gare de Sorgues. Le tracé sera conservé dans les emprises ferroviaires existantes. Le trafic fret actuel sera conservé sans hypothèse d'augmentation.

Les travaux concernent :

- le remplacement et la rénovation de la voie pour permettre la circulation des trains jusqu'à 120 km/h,
- la mise en place par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'un trafic voyageurs de 2 TER par heure et par sens en heure de pointe (soit environ 19 allers-retours par jour),
- la rénovation de la gare de Sorgues,
- la réouverture aux voyageurs des gares d'Entraigues, Monteux et Carpentras,
- l'aménagement des gares sera accompagné par la création de pôles d'échanges multimodaux (PEM) : création de parkings, de dépose-minutes, d'aménagements paysagers et d'itinéraires de rabattement pour les véhicules particuliers, les transports collectifs et les circulations douces (piétons, vélos),
- la fermeture de 9 passages à niveaux (+ 1 piéton) sur les 12 existants, compensée par des réaménagements routiers permettant de maintenir les conditions de circulation actuelles,
- la sécurisation des passages à niveau restants,
- la rénovation d'ouvrages d'art situés sur la ligne,
- la mise en place d'une signalisation automatique avec commande à distance permettant de réguler la circulation des trains.

Ces travaux seront réalisés sous couvert d'une fermeture totale de la ligne entre Sorgues et Carpentras, de mars 2013 à juin 2014

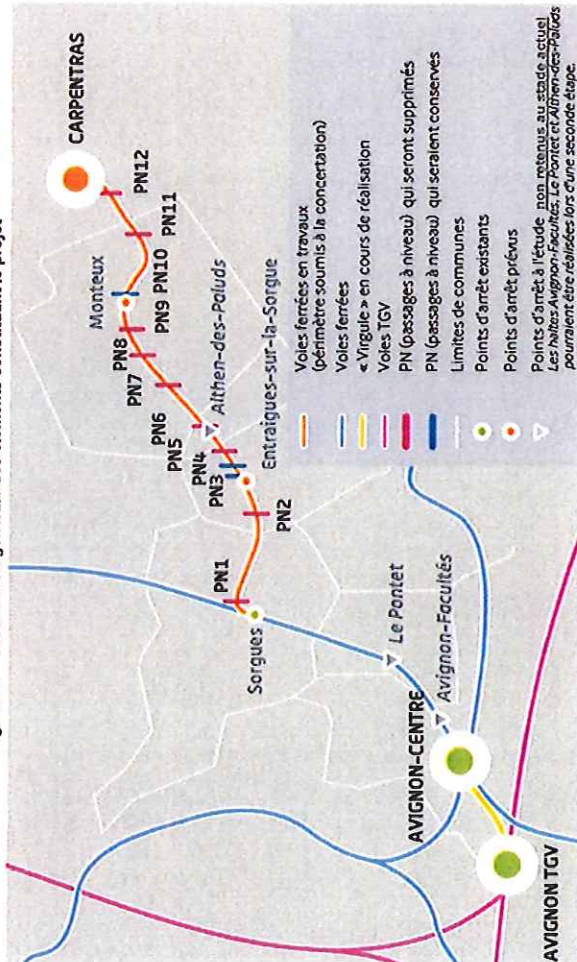
Les éléments constitutifs du projet sont représentés sur la figure suivante, vu pour être annexé à mon arrêté

en date de ce jour,

Avignon, le

03 Aout 2012

Figure 1 - Présentation générale des éléments constituant le projet



3. CHOIX DU PARTI RETENU PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Le projet aura un impact positif sur les déplacements en favorisant le développement des transports en commun, au détriment de la voiture personnelle, offrant ainsi une offre de transports collectifs cohérente et attractive.

Le report modal du trafic routier sur le trafic ferroviaire représente un impact positif indirect permanent car il permettra de réduire les effets d'engorgement.

De plus, le train se montrera plus performant que le car : environ 19 allers retours seront proposés par jour et le temps de trajet est estimé à 30 minutes entre Carpentras et Avignon (contre environ 50 minutes en car), et à 38 minutes entre Carpentras et Avignon-TGV.

Les aménagements routiers projetés, liés à la suppression de passages à niveau, permettront de sécuriser les circulations routières et piétonnes.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement, avec avis de l'Autorité Environnementale, rendu le 26 octobre 2011. Un dossier d'incidences sur le site Natura 2000 des Sorgues a aussi été réalisé, concluant à une absence d'impacts sur les sites traversés. Le projet n'aura pas d'impact sur la zone inondable de l'Auzon, sur la commune de Monteux. Des mesures de préservation de la ressource en eau

seront mises en œuvre. Le projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau compte tenu de la proximité de certains travaux par rapport aux berges.

La circulation des trains générera des nuisances sonores : les études acoustiques ont défini des isolations de façades à mettre en œuvre sur 10 habitations situées à proximité de la voie.

Certains aménagements auront un impact visuel pour les riverains. Des aménagements paysagers seront donc réalisés. Par ailleurs, la ligne sera clôturée dans les zones urbanisées où un risque de traversée est identifié.

4. CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE DE L'AMENAGEMENT

Le transfert d'une partie du trafic routier particulier vers les transports en commun ferroviaire s'inscrit dans une logique de développement durable et de préservation de la qualité de vie des territoires traversés. Il permettra une réorientation de la politique de déplacements, et plus généralement de l'urbanisme, en faveur des déplacements non polluants sur le corridor Avignon-Carpentras.

Ce projet offre par ailleurs l'opportunité d'améliorer la sécurité des usagers de la route par la suppression de passages à niveau.

Le taux de rentabilité socio-économique de l'opération est d'environ +4%.

5. MODIFICATIONS APPORTEES AU PROJET SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

La commission d'enquête a émis un avis favorable au projet dans le cadre de la déclaration d'utilité publique, assorti d'une réserve et de plusieurs recommandations.

Elle a également émis un avis favorable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées et à l'enquête parcellaire associée.

En réponse à la réserve de la commission d'enquête sur la fermeture du passage à niveau n°12, RFF a étudié et proposé de créer un passage pour les piétons et modes doux sous la voie ferrée, afin de répondre aux souhaits exprimés notamment par les entreprises riveraines.

Concernant les clôtures et palissades prévues dans le cadre du projet, RFF s'est engagé à affiner le linéaire de clôtures et de palissades, ou de clôtures végétalisées, le long de la voie ferrée, en concertation avec les communes et les riverains.